

SÉANCE ORDINAIRE

8 JUIN 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 8 JUIN 2015, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par :

Madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 mai 2015 soit approuvé.

15.06.3.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 12 mai 2015 au 8 juin 2015.

15.06.4.1.1.

Autorisation d'honoraires aux fins de réaliser une demande d'aide financière auprès de la Fédération canadienne des municipalités (Fonds municipal vert) - démarche de planification stratégique

Considérant la résolution 15.04.7.1. adoptée par le conseil municipal, le 13 avril dernier, autorisant une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds municipal Vert;

Considérant le processus de consultation publique (forum citoyen) tenu le 25 mai 2015 par lequel a été fortement démontrée l'importance que la Municipalité de L'Isle-Verte investisse dans une démarche de planification stratégique;

Considérant que la réalisation d'une demande de financement est une démarche complexe nécessitant l'utilisation de ressources externes disposant d'une solide expertise dans le domaine qui nous concerne;

Considérant que le programme d'aide financière exige une contribution de la Municipalité et reconnaît admissible, à ce titre, les honoraires liés à la préparation de notre demande d'aide financière;

Considérant la proposition de services soumis par le consultant « Cornelissen Konsult » établissant le budget en honoraires de 6 400 \$ (plus frais de déplacement et taxes);

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de L'Isle-Verte accepte, tel que soumis, le budget d'honoraire soumis par la firme de consultant « Cornelissen Konsult ».

15.06.4.1.2.

Appui au projet d'accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup

Attendu que le projet « Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup » consiste à améliorer, assurer, signaler et promouvoir l'accès public au Saint-Laurent par la mise en place d'un réseau d'accès intégré et d'en faire la promotion en vue de la mise en valeur de celui-ci pour favoriser le développement d'une expérience touristique riche reliée;

Attendu que ce réseau d'accès publics au Saint-Laurent traverse quatre municipalités côtières, soit Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Cacouna et L'Isle-Verte, et une municipalité insulaire, soit Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

Attendu qu'un comité de travail provisoire doit être complété par des représentants officiellement nommés pour chacune des municipalités identifiées ci-haut, afin de se pencher sur les grandes orientations et les axes prioritaires à développer dans le cadre du projet;

Attendu que le projet « Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup » possède à priori les caractéristiques d'un projet structurant pour les communautés rurales de par :

- son approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités);
- son rayon d'action étendu au niveau intermunicipal, voire interMRC;
- sa capacité à développer des retombées économiques potentielles, découlant du développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité du parcours (qualités paysagères, potentiels récréatifs, éléments historiques évocateurs, etc.);
- le développement du sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée des municipalités et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel régional.

Attendu que la réalisation du projet « Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup » doit être issue d'une concertation des acteurs et partenaires du milieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de L'Isle-Verte :

- 1) Appuie le projet « Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup » et la mise en place d'un comité de travail officiel;

- 2) Mandate madame Ursule Thériault, mairesse, comme représentant de la municipalité afin de siéger au sein de ce comité;
- 3) Complète les fiches techniques permettant de caractériser les sites d'accès de notre municipalité que nous désirons voir être intégrés au réseau.

15.06.4.2.

Délégation de représentants dans le cadre de l'application de l'entente de services en matière de protection incendie avec la Ville de Rivière-du-Loup

Arrivée de monsieur François Filion

Considérant le protocole d'entente convenu entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Municipalité de L'Isle-Verte en matière de protection incendie;

Considérant qu'à son article 17, cette entente prévoit la formation d'un comité de gestion composé de deux représentants de la Ville de Rivière-du-Loup et de deux représentants de la Municipalité; comité ayant pour mandat de faire le point sur le suivi de l'entente et de discuter de toute question relative à celle-ci;

Considérant qu'un tel comité aurait dû être créé dès la signature de cette entente, soit le 10 mars 2015;

Considérant que l'entente à son article 17 fait mention, également, que la municipalité de L'Isle-Verte doit désigner, par résolution, un membre élu pour siéger au comité de Sécurité publique de la Ville de Rivière-du-Loup;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de L'Isle-Verte délègue les personnes suivantes pour prendre part au comité de gestion, soit monsieur Robert Legault, conseiller municipal, et monsieur Christian Pettigrew, pompier. Également, la Municipalité désigne monsieur Robert Legault, conseiller municipal, pour siéger sur le comité de Sécurité publique de la Ville de Rivière-du-Loup.

15.06.4.3.1.

Demande de contribution financière dans le cadre de la réalisation du projet du parc côtier Kiskotuk

Considérant le projet d'investissement nécessaire pour réaliser les travaux d'infrastructures du parc côtier Kiskotuk, le tout étant évalué à 963 868 \$;

Considérant le montage financier établi afin de mener à terme ce projet, à savoir : 50% provenant de sources gouvernementales fédérales, 30% de sources gouvernementales provinciales et 20\$ de contribution du milieu;

Considérant que les contributions exigibles des municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte ont été établies à 25 000 \$ chacune, représentant 5,2 % de la contribution du milieu;

Considérant la possibilité que cette contribution puisse être versée sur trois années consécutives (2015, 2016 et 2017);

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents, que la municipalité de L'Isle-Verte fasse état de son intérêt pour la réalisation de ce projet toutefois, à ce stade-ci, la Municipalité se doit préalablement de vérifier ses disponibilités budgétaires avant de confirmer ou non sa participation financière.

15.06.4.3.2.

Financement de la gestion courante de l'année 2015-2016 de la Société du parc côtier Kiskotuk

Considérant les besoins financiers nécessaires afin d'assurer la gestion courante de la Société du parc côtier Kiskotuk, le tout s'élevant à 20 000 \$;

Considérant la proposition de contribution financière soumise par la MRC de Rivière-du-Loup pour combler ces frais de gestion, à savoir : une contribution de 70 % assumée par la MRC et 30 % répartis entre la Municipalité de L'Isle-Verte (2 500 \$), la municipalité de Cacouna (2 500 \$) et la première nation Malécite de Viger (1 000 \$);

Considérant que cette participation financière a été prévue à la planification budgétaire de la Municipalité pour l'année 2015;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de L'Isle-Verte accepte de verser la contribution financière exigée de 2 500 \$ à la Corporation Parc Bas-Saint-Laurent.

15.06.4.3.3.

Avis de motion - intégration de nouvelles dispositions, liées à l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2), au règlement relatif aux permis et certificats (2010-95)

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur Simon Lavoie, que le conseil municipal, à une séance subséquente, procédera à la présentation, pour adoption, d'un règlement ayant pour objet d'intégrer des dispositions administratives liées à l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).

15.06.4.4.1.

Commission des loisirs, sport, culture et vie communautaire de L'Isle-Verte - nouveau cadre d'intervention en matière de loisirs au sein de la Municipalité

Considérant le règlement municipal 2000-4, créant le service des loisirs et de la vie communautaire de L'Isle-Verte;

Considérant que les dispositions prévalant dans ce règlement ne répondent plus à la réalité de notre Municipalité;

Considérant qu'une structure, telle une Commission des loisirs, sport, culture et vie communautaire répondrait davantage aux valeurs partagées par notre communauté, à savoir : la rigueur, l'accessibilité, l'équité, la concertation et le réseautage;

Considérant que les objectifs de la Commission contribueront à favoriser la consultation et la coopération tant de la part des citoyens que des organismes, et ce, tout en assurant une gestion efficace des ressources financières, matérielles et humaines;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de L'Isle-Verte reconnaisse la légitimité de la Commission des loisirs, sport, culture et vie communautaire de L'Isle-Verte, tel que définie par le document complémentaire, joint à la présente, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était, tout au long, reproduit.

15.06.4.4.2.

Embauche de personnel pour les activités estivales de loisirs

Faisant suite aux recommandations du comité municipal de loisirs et de la vie communautaire de L'Isle-Verte, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que soit confirmé l'embauche du personnel suivant pour la saison estivale 2015, à savoir :

- **Personnel d'animation pour le terrain de jeux**
(période du 15 juin 2015 au 14 août 2015)
 - Kelly Martin, coordonnatrice
 - James Levesque-Gagnon, animateur
 - Alexandra Couture, animatrice.

- **Activité de soccer**
 - Loucas Dupuis, entraîneur pour les 7 à 16 ans
(période du 30 mai au 15 août 2015)
 - Mathieu Gagnon, aide-entraîneur pour les 4 à 6 ans et les 7 à 16 ans
(période du 28 mai au 15 août 2015)
 - Kevin Lebel, entraîneur pour les 4 à 6 ans
(période du 28 mai au 13 août 2015)

- **Clinique de baseball**
 - Alexandre côté
(période du 26 mai au 14 juillet 2015)

15.06.4.4.3.

Autorisation de spectacle aérien dans le cadre de la Grande Fête de L'Isle-Verte - édition 2015

Considérant les démarches entreprises par monsieur Normand Lafrance, bénévole dans le cadre de l'organisation de l'activité « La grande fête de L'Isle-Verte », aux fins d'y intégrer un spectacle aérien de l'aviation Royale Canadienne;

Considérant que les démarches vont bon train et que le tout semble recevoir un accueil favorable de la part des gestionnaires de ce type d'événement;

Considérant qu'il est demandé à la Municipalité de confirmer qu'elle autorise la tenue de cet événement sur son territoire et consent, également, à ce que les appareils puissent y survoler à moins de 500 pieds d'altitude;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme la présente autorisation aux instances fédérales concernées.

15.06.4.6.1.

Demande d'aide financière de l'organisme Mobilisation L'Isle-Verte dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150

Considérant l'énergie déployée par la corporation « Mobilisation L'Isle-Verte » afin de mener à terme un projet de conversion d'espace vert, en parc intergénérationnel;

Considérant que cet espace communautaire intégrera à la fois un lieu permettant de rendre hommage aux disparus de la tragédie du Hâvre ainsi qu'un site de divertissement occupé par des activités diverses de loisirs (jardinage, pétanque, prestations musicales, pique-nique et plus encore);

Considérant qu'il est de notre volonté de donner à ce parc un caractère plus que local et régional;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte maintient son appui à ce projet en y contribuant sous forme de main-d'œuvre et prêt de machinerie;

Considérant que la poursuite de ce projet ne peut se réaliser sans support financier;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de L'Isle-Verte confirme son appui à la demande d'aide financière formulée par l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte » dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

15.06.4.6.2.

Programme d'aide financière Nouveaux Horizons - appui à la démarche de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte »

Considérant les efforts investis par les bénévoles de l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte » afin de mener à terme un projet de parc intergénérationnel qui, d'une part, vise à rendre hommage aux nombreux disparus de la tragédie du Hâvre et, d'autre part, à créer un lieu de rassemblement démontrant la volonté du milieu de se reprendre en main;

Considérant que ce projet de parc, situé au cœur de notre village, permettra de raffermir et de développer l'esprit de solidarité qui, par le passé, a su constituer l'image de notre Municipalité;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte soutien les efforts de cet organisme dans l'aboutissement de ce projet en y disposant de main-d'œuvre et Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère, madame Ginette Caron, que le conseil municipal, à une séance subséquente, procédera à la présentation, pour adoption, d'un règlement ayant pour objet d'établir des normes minimales afin de prévenir les pertes de vie humaine et les dommages matériels causés par tout incendie sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte.

15.06.4.7.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/05/2015 : 82 911,10 \$
Déboursés directs de mai 2015 : 26 914,84 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant le mois de mai 2015, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

15.06.4.7.2.

Embauche de personnel temporaire au service de secrétariat

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que soit autorisée l'embauche de madame Samantha Michaud pour un contrat de remplacement des vacances de madame Katia Talbot. Les conditions d'emploi sont pour une durée de quatre semaines, à raison de 24 heures par semaine, à un taux horaire de 14,50 \$.

15.06.4.7.3.

Honoraires pour actes de cession, servitudes et mainlevées liées aux travaux de réaménagement des rues Villeray, du Verger et St-Jean-Baptiste

Considérant les démarches entreprises pour finaliser les différentes acquisitions de terrain longeant les rues Villeray, du Verger et St-Jean-Baptiste;

Considérant les honoraires exigés pour réaliser les documents légaux, soient 16 actes, à savoir :

- Honoraires 7 650 \$
- Déboursés 2 404 \$
- Honoraires / mainlevées : 1 200 \$
- Déboursés / mainlevées : 1 491 \$

Considérant les coûts liés à l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles de terrain, à savoir : 9 234,55 \$;

Considérant que ces frais (honoraires, déboursés et acquisitions) seront assumés à partir du surplus non affecté de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité accepte les coûts proposés et que l'ensemble de ces transactions soit finalisé dans les plus courts délais possible.

15.06.7.1.

Appui au projet d'accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup

Attendu que le projet « Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup » consiste à améliorer, assurer, signaler et promouvoir l'accès public au Saint-Laurent par la mise en place d'un réseau d'accès intégré et d'en faire la promotion en vue de la mise en valeur de celui-ci pour favoriser le développement d'une expérience touristique riche reliée;

Attendu que ce réseau d'accès publics au Saint-Laurent traverse quatre municipalités côtières, soit Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Cacouna et L'Isle-Verte, et une municipalité insulaire, soit Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

Attendu qu'un comité de travail provisoire doit être complété par des représentants officiellement nommés pour chacune des municipalités identifiées ci-haut, afin de se pencher sur les grandes orientations et les axes prioritaires à développer dans le cadre du projet;

Attendu que le projet « Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup » possède à priori les caractéristiques d'un projet structurant pour les communautés rurales de par :

- son approche multisectorielle (implication d'organismes provenant de différents secteurs d'activités);
- son rayon d'action étendu au niveau intermunicipal, voire interMRC;
- sa capacité à développer des retombées économiques potentielles, découlant du développement des attraits significatifs susceptibles d'être exploités le long, ou à proximité du parcours (qualités paysagères, potentiels récréatifs, éléments historiques évocateurs, etc.);
- le développement du sentiment de fierté des communautés résultant de l'attractivité bonifiée des municipalités et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel régional.

Attendu que la réalisation du projet « Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup », soit être issue d'une concertation des acteurs et partenaires du milieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de L'Isle-Verte :

- 1) Appuie le projet « Accès au Saint-Laurent pour la MRC de Rivière-du-Loup » et la mise en place d'un comité de travail officiel;
- 2) Mandate madame Ursule Thériault, mairesse, comme représentant de la Municipalité afin de siéger au sein de ce comité;
- 3) Complète les fiches techniques permettant de caractériser les sites d'accès de notre Municipalité que nous désirons voir être intégrés au réseau.

15.06.7.2.

Participation municipale au programme de supplément au loyer pour les Habitations populaires de L'Isle-Verte - réclamation de l'année 2014

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des

membres du conseil présents que la municipalité de L'Isle-Verte verse la contribution exigée pour 2014, dans le cadre du programme de supplément au loyer, à l'organisme Les Habitations populaire de L'Isle-Verte inc. Cette contribution au montant de 1 256,10 \$ représente 10 % de l'aide financière octroyée dans le cadre de ce programme alors que la Société d'habitation du Québec en assume 90 %.

15.06.7.3.

Droit de superficie et servitude de passage lié à la tour de communication située sur la propriété de la municipalité de L'Isle-Verte

Considérant la tour de communication érigée sur les terrains de la Municipalité de L'Isle-Verte, sous la supervision de la Conférence des Élu(e)s du Bas-St-Laurent;

Considérant qu'une telle installation était et est toujours nécessaire afin d'assurer une desserte internet à la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

Considérant que ce projet a été dûment entériné par les différents partenaires que sont les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Les Commissions scolaires du Fleuve-et-des-Lacs et de Kamouraska-Rivière-du-Loup, le Centre Régional de Services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent ainsi que la Ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Saint-Cyprien;

Considérant qu'un acte superficiaire et servitude de passages sont nécessaire afin d'assurer l'entretien et le suivi aux installations de cette tour;

Considérant, également, que des équipements de communication sont entreposés au sous-sol du centre administratif municipal (141, rue St-Jean-Baptiste);

Considérant que, par le passé, certaines infiltrations d'eau ont été constatées conséquemment à l'installation desdits équipements, ci-haut, cités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité de L'Isle-Verte autorise la signature d'un acte établissant un droit de superficie ainsi qu'une servitude de passage en faveur des partenaires, ci-haut mentionnés, tout en exigeant en contrepartie, une exonération de responsabilité de la municipalité de L'Isle-Verte contre tout bris, détérioration ou autre conséquence susceptible d'affecter les équipements qu'elle entepose, incluant la tour extérieure. Également, les partenaires devront engager leur responsabilité advenant que leurs équipements et leurs installations occasionnent des contraintes au bâtiment de la Municipalité (infiltration d'eau ou autres).

La mairesse, madame Ursule Thériault, ainsi que le directeur général, monsieur Guy Bérubé, sont autorisés à signer l'acte légal faisant état des présentes conditions, pour et au nom de la municipalité de L'Isle-Verte.

15.06.9.

Levée de la séance

À 21 h 45, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER